MAIRIE DE DJOUGOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BP: 30 DJOUGOU
Tél : 51 97 67 57
Email : mairie@djougou.bj

DOSSIER TYPE DE PRESELECTION PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu le 27/04/23

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU
Le Chef Cellule
Djougou
BON A LANCER
A CCMP

OBJET DU MARCHÉ : Sélection de cabinet pour les études de faisabilité des projets d'aménagement de deux pistes rurales et de trois marchés secondaires de la commune de Djougou (02 lots)

RÉFÉRENCE SIGMAP : PI_DST_69390

AVIS N° /62 0021 /CD/SE/PRMP/DDLP/SP-PRMP DU 02 / 05 /2023

PROCEDURE : Avis national à Manifestation d'Intérêt

AUTORITÉ CONTRACTANTE : Commune de Djougou

SOURCE DE FINANCEMENT : FADeC Non-Affecté

GESTION : 2023

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 2191

AVRIL 2023

TABLES DES MATIERES

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 3

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET 16

BON A LANCER

****

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

RELATIF A LA SÉLECTION DE CABINET POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE DEUX PISTES RURALES ET DE TROIS MARCHÉS SECONDAIRES DE LA COMMUNE DE DJOUGOU (02 lots).

METHODE DE SELECTION : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)

REFERENCE DU MARCHE : PI_DST_69390

BON A LANCER

AVIS N° /62 0021 /SE/CD/PRMP/DDLP/SP-PRMP DU 02 / 05 /2023

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le SIGMaP le 1er février 2023 et actualisé le 13/03/2023.

2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADeC Non affecté afin de financer le développement des infrastructures marchandes et informatisation de la collecte des taxes et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de Sélection de cabinet pour les études de faisabilité des projets d'aménagement de deux pistes rurales et de trois marchés secondaires de la commune de Djougou , ***Référence SIGMaP*** **: PI_DST_69390, réparti en deux (02) lots.**

3. Les prestations comprennent :
   - Etudes de faisabilité techniques, économiques et financières préliminaires pour l'élaboration des rapports d'Avant-Projet Sommaire (APS sur les deux lots)
   - Etudes de faisabilité techniques, économiques et financières pour l'élaboration des rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD sur les deux lots)
   - Les diligences liées à l'élaboration du Dossier définitif d'Appel à Concurrence (DAC).

Le présent Marché est réparti en deux (02) lots à savoir :
- Lot 1 : Etudes pour l'aménagement des pistes rurales de Bougou-marché à bétail et Soubroukou-Koumougou ;
- Lot 2 : Etudes pour l'aménagement des marchés secondaires de Partago, Bougou et Tokotoko

Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots s'il répond aux critères de chacun d'eux et peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est:
   - Pour le lot 1 : 3 Hommes/Mois ;

BON A LANCER

- Pour le lot 2 : 3,5 Hommes/Mois

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (*la nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations justifiée par son registre de commerce et/ou ses statuts ou tout document en tenant lieu, les preuves de l'expérience générale et de l'expérience spécifique du cabinet dans le domaine des prestations, la cohérence de l'organisation technique et managériale du cabinet, la liste du personnel professionnel à affecter à la mission preuve à l'appui*).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cinquante (50) pages pour chaque lot. Les intercalaires et la page de garde n'y sont pas inclus.

NB : En cas du dépassement de ce nombre réglementaire de pages, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse des dossiers de manifestation.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives sur chaque lot. Dans ce cas, le groupement doit être solidaire avec désignation Claire d'un mandataire. Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 Septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère ou à un sous-critère, cela équivaut pour tout le groupement.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte :

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode **de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** *(pour chaque lot).*

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

A- Pour le lot 1 : Etudes pour l'aménagement des pistes rurales de Bougou-marché à bétail et Soubroukou-Koumougou ;

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note		Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Sous-critères	**Note pour le sous-critère**	
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations (études, contrôle, suivi ou surveillance des travaux ; *Bâtiments et travaux Publics, génie civil ou génie rural ou en aménagement du territoire*)	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*délivré par les structures étatiques en charge de l'immatriculation des entreprises*) en tenant lieu	00 (*cette note 00 est éliminatoire à cette étape*)	Inscription du domaine sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*en copie légalisée*)
		Inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel.	10 points	
2. **Nombre d'expériences générales** du cabinet au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : ***au moins neuf (09) marchés publics exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant*** *(anciennes entreprises)*. **NB** : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu compte du nombre d'année d'expériences générales du Chef de mission comme suit : ❖ *Un Chef de mission: BAC+5 en génie civil ou en BTP ou en génie rural ou en géographie-aménagement du territoire avec 09 ans d'expérience générale depuis l'obtention du diplôme*	[25]	Présence de preuves pour 01 à 03 marchés exécutés	08 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve ou de réception définitive, appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ; **NB** : Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques doivent produire la copie légalisée du diplôme du chef de mission ***en surlignant l'année d'obtention.***
		Présence de preuves pour 03 à 06 marchés exécutés	16 points	
		Présence de preuves pour 06 à 08 marchés exécutés	20 points	
		Présence de preuves pour 09 marchés et plus exécutés	25 points	
		Absence de preuve conforme	00 point	

3. **Nombre**	[50]	Présence de preuve d'un (01) seul marché exécuté	20 points	Liste des expériences spécifiques + Copies

BON A LANCER

BON A LANCER

d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : au moins trois (03) marchés publics similaires exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant (*anciennes entreprises)*. ***Le cumul des montants des expériences similaires devra être supérieur ou égal à F CFA HTVA : 25.000.000***		Présence de preuves des deux (02) marchés exécutés	40 points	légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Liste des expériences spécifiques + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ;
		Présence de preuves des trois (03) marchés exécutés	50 points	
		Absence de preuves conformes	00 point	
		POUR LES CABINETS NAISSANTS (ENTREPRISES NAISSANTES) ET CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS (03) ANNEES D'EXISTENCE		
NB : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de référence, il sera tenu compte du nombre des expériences du Chef de mission comme suit : ❖ *Chef de mission : cinq (05) expériences similaires* ***NB : La similarité tient à l'objet du marché (travaux ou étude, contrôle des travaux d'aménagement de pistes) et le coût, c'est-à-dire, le montant cumulé des contrats similaires devant être supérieur ou égal à F CFA HTVA 25.000.000.***		Présence de preuves des cinq (05) expériences similaires du chef de mission	(5 x 10 points) = 50 points	Liste des expériences similaire + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait du chef de mission. Ces attestations et/ou certificats doivent être accompagnés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants. ***<u>NB</u> : Lorsqu'un Chef de mission produit une preuve obtenue dans une structure privée, il devra la faire accompagner du contrat correspondant (copies simples des pages mentionnant l'objet, le prix et la signature) signé entre cette structure privée et un Maître d'ouvrage public ou un Maître d'Ouvrage Privé ou encore un projet.***

4. Organisation technique et managériale du cabinet	[05]	Note de présentation du Cabinet accompagnée de la lettre de manifestation d'intérêt	2,5 points	Note de présentation du Cabinet, lettre de manifestation d'intérêt et organigramme de la structure datés, signés et cachetés
		Absence de la note de présentation du Cabinet ou de la lettre de manifestation	00 point	
		Présence de l'organigramme de la structure en cohérence avec sa présentation	2,5 points	
		Absence de l'organigramme ou incohérence entre l'organigramme et la note de présentation de la structure	00 point	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission pour toute catégorie de cabinet : ❖ *01 Expert routier : BAC +5 en génie civil, BTP ou génie rural ou en géographie-aménagement du territoire (Chef de mission)* ❖ *01 Géomètre – Topographe : BAC +5 en géodésie ou topographie* ❖ *01 Environnementaliste : BAC +5 en environnement, Sciences Naturelles ou diplôme équivalent*	[10]	Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission seul	02 points	Liste du personnel datée, signée et cachetée + Copies simples des diplômes
		Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission et du Géomètre-Topographe	06 points	
		Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste	10 points	
		Absence de la liste du personnel	00 point	
TOTAL	[100]			

BON A LANCER

BON A LANCER

B- Pour le lot 2 : Etudes pour l'aménagement des marchés secondaires de Partago, Bougou et Tokotoko

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note		Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Sous-critères	**Note pour le sous-critère**	
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations (études, contrôle, suivi ou surveillance des travaux ; *Bâtiments et travaux Publics, génie civil ou génie rural ou en aménagement du territoire*)	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*délivré par les structures étatiques en charge de l'immatriculation des entreprises*) en tenant lieu	00 (*cette note 00 est éliminatoire à cette étape*)	Inscription du domaine sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*en copie légalisée*)
		Inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel.	10 points	
2. **Nombre d'expériences générales** du cabinet au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : ***au moins neuf (09) marchés publics exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant*** *(anciennes entreprises)*.	[25]	Présence de preuve pour 01 à 03 marchés exécutés	08 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve ou de réception définitive, appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ;
		Présence de preuves pour 03 à 06 marchés exécutés	16 points	
		Présence de preuve pour 06 à 08 marchés exécutés	20 points	
		Présence de preuve pour 09 marchés et plus exécutés	25 points	
NB : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu compte du nombre d'année d'expériences générales du Chef de mission comme suit : ❖ *Un Chef de mission: BAC+5 en génie civil ou en BTP ou en génie rural ou en géographie-aménagement du territoire avec 09 ans d'expérience générale depuis l'obtention du*		Absence de preuve conforme	00 point	**NB** : Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques doivent produire la copie légalisée du diplôme du chef de mission ***en surlignant l'année d'obtention.***.

****

diplôme				
3. **Nombre**	[50]	Présence de preuve d'un (01) seul marché exécuté	25 points	Liste des expériences spécifiques + Copies

BON A LANCER

d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : au moins trois (03) marchés publics similaires exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant (*anciennes entreprises)*. ***Le cumul des montants des expériences similaires devra être supérieur ou égal à F CFA HTVA : 20.000.000***		Présence de preuves des deux (02) marchés exécutés	40 points	légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Liste des expériences spécifiques + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ;
		Présence de preuves des trois (03) marchés exécutés	50 points	
		Absence de preuves conformes	00 point	
		POUR LES CABINETS NAISSANTS (ENTREPRISES NAISSANTES) ET CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS (03) ANNEES D'EXISTENCE		

BON A LANCER

BON A LANCER

NB : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de référence, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu compte des expériences du Chef de mission comme suit : ❖ *Chef de mission: cinq (05) expériences similaires* ***<u>NB</u> : La similarité tient à l'objet du marché (travaux ou étude, contrôle des travaux d'aménagement de pistes) et le coût, c'est-à-dire, le montant cumulé des contrats similaires devant être supérieur ou égal à F CFA HTVA 20.000.000.***		Présence de preuves des cinq (05) expériences similaires du chef de mission	(5 x 10 points) = 50 points	Liste des expériences similaire + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait du chef de mission. Ces attestations et/ou certificats doivent être accompagnés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants.
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[05]	Note de présentation du Cabinet accompagnée de la lettre de manifestation d'intérêt	2,5 points	Note de présentation du Cabinet, lettre de manifestation d'intérêt et organigramme de la structure datés, signés et cachetés
		Absence de la note de présentation du Cabinet ou de la lettre de manifestation	00 point	
		Présence de l'organigramme de la structure en cohérence avec sa présentation	2,5 points	
		Absence de l'organigramme ou incohérence entre l'organigramme et la note de présentation de la structure	00 point	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission pour toute catégorie	[10]	Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission seul	02 points	Liste du personnel datée, signée et cachetée

BON A LANCER

de cabinet : ❖ *01 Expert : BAC +5 en génie civil, BTP ou génie rural, ou en géographie-aménagement du territoire (Chef de mission)* ❖ *01 Géomètre – Topographe : BAC +5 en géodésie ou topographie* ❖ *01 Environnementaliste : BAC +5 en environnement, Sciences Naturelles ou diplôme équivalent*		Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission et du Géomètre-Topographe	06 points	+ Copies simples des diplômes
		Liste du personnel fournie et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste	10 points	
		Absence de la liste du personnel	00 point	
TOTAL	[100]			

NB :

- ***Une entreprise naissante est celle qui n'a pas encore trois (03) années d'existence. La première année d'existence est celle comptant douze (12) mois à partir de la date de création mentionnée dans le RCCM et/ou les statuts de l'entreprise, conformément à l'avis N°2022-051/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA DU 01/09/2022 portant clarification de la notion d'entreprise naissante contenue dans les dossiers d'appel à concurrence en République du Bénin.***
- ***Une entreprise qui n'a pas de références techniques est celle qui ne possède pas les expériences générales et/ou les expériences similaires prescrites par le présent*** AMI

La note minimale requise pour être présélectionné sur chaque lot est *soixante-douze (72)* et le nombre de candidats présélectionnés pour chaque lot ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions spécifiques (similaires) sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

- ***Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de ladite Commune , bâtiment F, bureau F7 ;***
- ***Cell (professionnel) 55 27 79 06***
- ***E-mail :*** : prmpdjougou@gmail.com
- ***à compter du .02/…../…05…../2023.***

Et aux heures suivantes : ***tous les jours ouvrables de 08h 00 mn à 12h 30mn les matins, et de 14h 00 mn à 17h 30mn les soirs ;***

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts (*modèle à retirer gratuitement au Secrétariat Permanent de la PRMP de Djougou,*

BON A LANCER

sis à l'hôtel de ville de ladite Commune , bâtiment F, bureau F9, cell : 58 77 36 44, e-mail : *prmpdjougou@gmail.com*), dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

NB :

- Le retrait (*physique et électronique*) est matérialisé par une fiche de décharge.
- Pour toute demande (*électronique ou physique*) du retrait du DAO, le candidat devra préciser le nom du marché concerné d'une part, et le nom de l'entreprise, ses coordonnées (N° RCCM, N° IFU et N° de téléphone avec son adresse électronique (E-mail)), les nom et prénom (s) de la personne physique qui fait la demande au nom du candidat.
- ***Le défaut du retrait de l'AMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier.***
- *Pour éviter des omissions de texte dans ce formulaire de* lettre de manifestation d'intérêt, *tout candidat peut télécharger sur le site web de l'ARMP-Bénin (https://armp.bj/dernier-mise-a-jour-des-documents-types/), le dossier type n° 5-demande-de-preselection-pour-la-passation-des-marches-de-prestations-intellectuelles-version-mai-2022-armp-1.doc . Il contient ledit formulaire à la page 17, IV du B (lettre de manifestation d'intérêt).*

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées pour chaque lot, en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF (*fichier unique suivant l'ordre chronologique des pages de l'offre originale ou bien un dossier unique comportant des fichiers ordonnés conformément à l'offre originale*), à l'adresse ci-après : ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de ladite Commune , bâtiment F, bureau F9 ; Cell (professionnel) 58 77 36 44,*** **au plus tard** le 12 / 05 /2023. En cas de divergence entre la version physique et la verion électronique d'un dossier, la version physique fait foi.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus, (*c'est-à-dire, conformément à ce point 12 de l'AMI),* est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, c'est-à-dire, après 10h 00 mn le 12 / 05 /2023 (heure locale), seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : ***Mairie de Djougou, bâtiment F, Rez-De-Chausée, Salle de Documentation*** à **10h 30mn (heure locale), le 12 / 05 /2023.**

NB : Sans contrevenir aux règles régissant le mandat, la remise de dossier d'un soumissionnaire par une personne physique autre que le Responsable de l'entreprise, vaut mandat pour la personne physique. En vue d'éviter des ententes illicites, une personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire ni pour le dépôt des dossiers, ni pour la participation à l'ouverture des plis. Dans le cas contraire, les soumissions concernées par la représentation multiple seront rejetées.

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot.

****

BON A LANCER

BON A LANCER

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé. Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq (05)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03)* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Djougou le 02 / 05 **/2023**

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

MDGL-DEP/DONGA * PRMP * COMMUNE DE DJOUGOU

Hotonou F. ADJIGUI

Ampliation: SE (ATCR) 01 ; DDLP (pour information) : 01 ; CCMP (pour information) : 01